



RAPPORT
SUR LA
SOLVABILITE
ET LA
SITUATION
FINANCIERE

ICM LIFE

2 0 1 7

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| SYNTHÈSE | 4 |
| I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS..... | 5 |
| A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT | 5 |
| B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION | 6 |
| C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS | 8 |
| D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS..... | 9 |
| E. AUTRES INFORMATIONS | 9 |
| F. AUTRES INFORMATIONS | 9 |
| II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE | 10 |
| A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE..... | 10 |
| B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ | 12 |
| C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES | 13 |
| D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE | 15 |
| E. FONCTION D'AUDIT INTERNE..... | 17 |
| F. FONCTION ACTUARIELLE | 18 |
| G. SOUS-TRAITANCE..... | 18 |
| H. AUTRES INFORMATIONS | 18 |
| III. PROFIL DE RISQUE | 19 |
| A. INTRODUCTION | 19 |
| B. RISQUE DE SOUSCRIPTION | 19 |
| C. RISQUE DE MARCHÉ | 20 |
| D. RISQUE DE CREDIT | 22 |
| E. RISQUE DE LIQUIDITÉ | 23 |
| F. RISQUES OPÉRATIONNELS..... | 23 |
| G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS..... | 24 |
| IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ | 25 |
| A. ÉVALUATION DES ACTIFS..... | 25 |
| B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES..... | 27 |
| C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS | 28 |
| D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES..... | 29 |
| V. GESTION DU CAPITAL | 30 |

| | |
|--|----|
| A. FONDS PROPRES..... | 30 |
| B. SCR ET MCR..... | 31 |
| C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS..... | 32 |
| D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ | 32 |
| E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS..... | 32 |
| VI. ANNEXES..... | 33 |

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société International Crédit Mutuel (ICM) Life SA, établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société International Crédit Mutuel Life S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration. Sa Direction effective est assurée par le dirigeant agréé.

La société a adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

Faits marquants de l'exercice

L'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur de plusieurs réformes fiscales, parmi lesquelles :

La diminution du taux d'impôt sur le revenu des collectivités (IRC)

Une diminution du taux de l'IRC a eu lieu en 2017 et aura lieu en 2018, ce qui aura pour effet de ramener le taux d'imposition cumulé IRC + ICC (Impôt Commercial Communal) de 29,22 % en 2016 à 27,08 % en 2017 et 26,01 % en 2018.

L'augmentation de l'impôt sur la fortune minimum

L'impôt sur la fortune minimum de 3 210 € applicable aux sociétés financières augmente jusqu'à 4 815 € dès 2017.

Activité et perspectives

ICM Life SA développe et gère une gamme de contrats d'assurance-vie destinée à une clientèle patrimoniale, résidant principalement en Belgique et en France. Elle propose également un contrat d'assurance des emprunteurs pour une clientèle résidente.

La part des unités de compte représente 83,85 % du portefeuille au 31.12.2017. Leur risque étant entièrement supporté par le preneur d'assurance, la société a pu limiter

l'impact du niveau historiquement bas des rendements obligataires. Cette prépondérance se constate également au niveau du chiffre d'affaires avec une part en unités de compte à 78,8 %.

Les UC demeurent un axe de la stratégie de la société. En 2017, cela se traduira par le lancement d'une nouvelle offre de contrat d'assurance-vie avec fonds interne dédié.

Profil de risque

De par ses activités, la société est exposée aux risques de marché et de souscription d'assurance vie. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société ICM Life SA s'établit à 843 % au 31.12.2017 contre 1 129 % au 31.12.2016.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 34 283 K€, au SCR (*Solvency Capital Requirement*) qui correspond au besoin de capitaux propres, soit 4 066 K€. Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

Les activités de la société étant bien diversifiées, le SCR bénéficie d'un effet diversification estimé à 1 291 K€.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont principalement liés au SCR de marché et au SCR de souscription vie.

I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée International Crédit Mutuel Life SA (ci-après dénommée « ICM Life SA ») est une société d'assurance vie luxembourgeoise, disposant des agréments pour les branches I, II, III, VI et VII, telles que prévues à l'annexe II de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. Son siège social est situé au 9, boulevard Prince Henri, L – 1724 Luxembourg.

Les comptes annuels statutaires, en normes luxembourgeoises (LUXGAAP), sont établis dans le respect des règles édictées notamment par la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurance et de réassurance de droit luxembourgeois.

Le reporting Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, ICM Life SA est soumise au contrôle du Commissariat Aux Assurances – CAA (Commissariat Aux Assurances, 7 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg).

Le CAA est l'organe officiel luxembourgeois de surveillance du secteur des assurances, dont la principale mission est de garantir la protection des preneurs d'assurance et des bénéficiaires, ainsi que l'examen des demandes d'agrément des entreprises d'assurances, de réassurances et des intermédiaires d'assurances; la surveillance prudentielle de ces mêmes entreprises et personnes; l'assistance aux réunions internationales et européennes en vue de l'élaboration de normes communes; l'élaboration de projets de lois et de réglementations relatives au secteur des assurances et de coordonner les efforts du Gouvernement en vue d'une expansion ordonnée des activités du secteur des assurances au Grand-duché de Luxembourg.

De plus ICM Life SA est soumise, via son appartenance au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA), à la supervision du régulateur groupe l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR (France).

b. Auditeur externe de l'entreprise

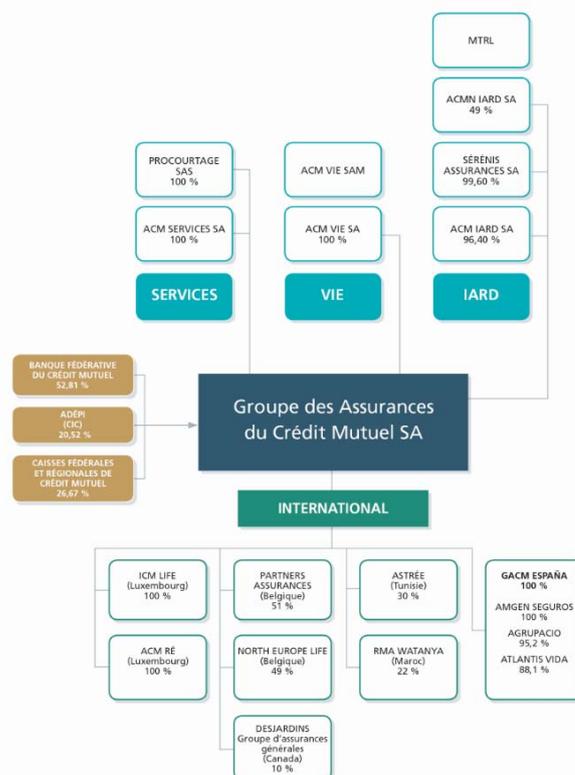
ICM Life SA est dotée d'un commissaire aux comptes, le cabinet MAZARS Luxembourg, représenté par Monsieur Amir CHAKROUN, 10A rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

2. Situation de la société au sein du Groupe

a. Actionnariat

ICM Life SA est détenue à 99,99 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ayant son siège en France au 34, rue du Wacken F-67000 Strasbourg. Le deuxième actionnaire étant la société ACM Vie SA, ayant son siège en France au 34, rue du Wacken F-67000 Strasbourg.

b. Organigramme du Groupe



Au 31 décembre 2017

Le GACM SA est une société holding d'assurance qui consolide la société ICM Life SA, ainsi que les entités suivantes :

- les sociétés anonymes d'assurance vie suivantes : ACM Vie ; ACM Vie Mutuelle ;
- les sociétés anonymes d'assurance IARD suivantes : ACM IARD, Sérénis assurances ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité ;
- les sociétés immobilières suivantes : Foncière Masséna, Société Civile Immobilière ACM ;

- les sociétés de droit commun : ACM Services et Procurement.

À l'étranger, le GACM SA contrôle également majoritairement les sociétés d'assurance ou de réassurance suivantes :

- en Belgique : Partners Assurances SA, société d'assurance IARD ;
- en Espagne : le groupe GACM España ;
- au Luxembourg : ACM RÉ SA

L'ensemble de ces sociétés compose le GACM SA, aussi appelé le Groupe.

3. Activité de la société

ICM Life SA opère sous le régime de libre établissement au Luxembourg et sous le régime de la libre prestation de services (LPS), principalement en France et en Belgique.

ICM Life SA propose une gamme de contrats d'assurance-vie de type épargne, destinés à une clientèle patrimoniale et permettant à celle-ci d'investir dans différents supports d'investissements : fonds général en euro, supports en unités de comptes : fonds externes et fonds internes dédiés d'assurance.

Elle appuie son développement sur l'expertise et la compétence des réseaux de Banque privée du groupe, agissant en qualité d'intermédiaire.

La société distribue également un contrat d'assurance des emprunteurs de type assurance solde restant dû (ASRD) pour la clientèle luxembourgeoise du groupe.

Sur cet exercice, la société est concernée par les Lignes d'Activité Solvabilité II suivantes :

- Assurance avec participation aux bénéficiaires (30) ;
- Assurance indexée et en unités de comptes (31) ;
- Autres assurance vie (32).

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Activité et Résultats

a. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

A fin 2017, le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 968 par rapport à 966 contrats au 31.12.16.

| <i>en milliers d'euros</i> | 31.12.2017 | | | |
|--|--|--|--------------------------|---------------|
| | Assurance avec participation aux bénéficiaires | Assurance indexée et en unités de compte | Autres lignes d'activité | Total général |
| Primes émises brutes 2017 | 2 481 | 10 013 | 206 | 12 700 |
| Charges de sinistres brutes 2017 | 1 984 | 18 229 | 0 | 20 213 |
| Charges des autres provisions techniques brutes 2017 | -1 500 | 4 979 | 133 | 3 612 |
| Frais bruts 2017 | 228 | 1 535 | 8 | 1 771 |

| <i>en milliers d'euros</i> | 31.12.2016 | | | |
|--|--|--|--------------------------|---------------|
| | Assurance avec participation aux bénéficiaires | Assurance indexée et en unités de compte | Autres lignes d'activité | Total général |
| Primes émises brutes 2016 | 1 568 | 1 999 | 160 | 3 727 |
| Charges de sinistres brutes 2016 | 6 658 | 28 013 | 0 | 34 670 |
| Charges des autres provisions techniques brutes 2016 | -4 584 | -17 893 | 0 | -22 478 |
| Frais bruts 2016 | 282 | 1 269 | 1 | 1 552 |

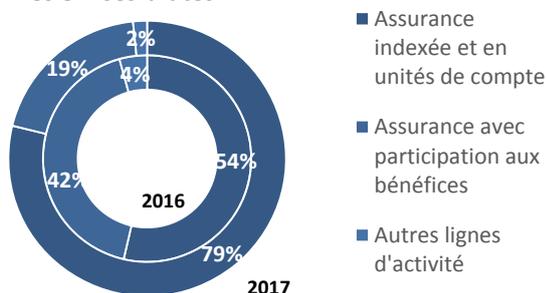
Primes émises brutes

Le chiffre d'affaires s'établit en 2017 à 12 700 milliers d'euros, en progression de 241 % par rapport à l'exercice précédent.

Conséquence de la contrainte d'investissement de 50 % en unités de compte (UC) mise en place depuis 2016 pour limiter la collecte en euros, la part des primes émises brutes en UC augmente et passe de 54 % à 79 %.

95 % des primes émises brutes sont émises en France.

Primes émises brutes



Graphique établi sur la base du QRT S.05

Rémunération des contrats d'assurance vie

ICM Life SA a servi au titre de l'exercice 2017, un taux de rendement net moyen sur le fonds en euros de 1,32 %, en repli par rapport à l'exercice 2016 (1,40 %).

À travers sa politique de distribution, la société a marqué en 2017 comme en 2016 l'intérêt qu'elle porte à la correcte rémunération des contrats et à la préservation de la capacité distributrice pour les exercices futurs.

| (en milliers d'euros) | 2017 | 2016 | Evolution 2017/2016 |
|--|---------|---------|---------------------|
| Primes | 12 700 | 3 727 | 240,7% |
| Revenus financiers nets | 14 465 | 11 090 | 30,4% |
| <i>(dont ajustements sur actifs représentatifs des ACAV)</i> | 11 566 | 7 520 | 53,8% |
| S/TOTAL | 27 165 | 14 817 | 83,3% |
| Prestations et provisions | -24 437 | -12 790 | 91,1% |
| Participation des assurés | -1 163 | -562 | 107,1% |
| MARGE TECHNIQUE BRUTE | 1 565 | 1 465 | 6,8% |
| Résultat des cessions en réassurance | 0 | 125 | |
| MARGE TECHNIQUE NETTE | 1 565 | 1 591 | -1,6% |

La marge technique nette (avant frais de gestion) atteint 1 565 milliers d'euros, contre 1 591 milliers d'euros pour l'exercice 2016 (-1,6 %).

Charges d'exploitation

| en milliers d'euros | 2017 | 2016 | Evolution 2017/2016 |
|---------------------|-------|-------|---------------------|
| Commissions | 250 | 245 | 2% |
| Frais de gestion | 1 521 | 1 307 | 16,4% |
| TOTAL | 1 771 | 1 552 | 14,1% |

A fin 2017, les charges d'exploitation s'élèvent à 1 771 milliers d'euros contre 1 552 milliers d'euros en 2016, soit une hausse de 14,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Au détail, les commissions versées présentent une légère hausse due à la progression de l'encours et à la reprise de la collecte. Les frais de gestion, affichent une progression de 16,4 % liée à la hausse des effectifs et des frais de gestion financière.

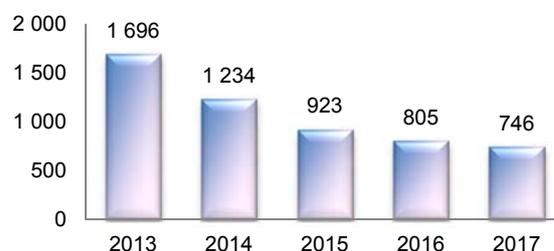
b. Analyse de la performance de souscription

L'encours géré des produits d'assurance vie s'élève à 331 115 milliers d'euros, en hausse de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les fonds en euros représentent 16,2 % de cet encours.

La collecte nette est négative et s'établit à -8 125 milliers d'euros, une décollecte moins importante qu'en 2016 (-31 540 milliers d'euros).

Le résultat net de la société s'établit à 746 milliers d'euros contre 805 milliers d'euros en 2016, soit une baisse de 7 %.

Résultat net en milliers d'euros



C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

1. Produits financiers de l'exercice

| en milliers d'euros | 2017 | | | | | | 2016 | Évolution 2017 / 2016 |
|-------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|-------------|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| | Obligations | Actions & FCP | Dépôts & prêts | Immobiliers | Autres produits et charges | Total | | |
| Revenus nets | 2 682,7 | 1 010,2 | -7,6 | 0 | -582,6 | 3 102,8 | 3 444,0 | -9,9% |
| Plus et moins-values | 296,7 | -497,2 | -3,4 | 0 | 0 | -204,0 | 5,0 | |
| Provisions pour dépréciation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 120,8 | |
| - dotations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| - reprises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 120,8 | |
| Produits financiers en euros | 2 979,4 | 513,0 | -11,0 | 0 | -582,6 | 2 898,8 | 3 569,8 | -18,8% |
| Ajustements des ACAV | 0 | 11 566,3 | 0 | 0 | 0 | 11 566,3 | 7 520,3 | 53,8% |
| Produits financiers totaux | 2 979,4 | 12 079,3 | -11,0 | 0 | -582,6 | 14 465,1 | 11 090,1 | 30,4% |

Les produits financiers nets de l'exercice 2017 s'élèvent à 14 465,1 milliers d'euros contre 11 090,1 milliers d'euros en 2016 soit une hausse de 30,4 %.

Hors ajustements des valorisations des supports en unités de comptes (ACAV), les produits financiers sont en baisse de -18,8 %.

2. Rendements des actifs

Rapporté à l'encours moyen des placements hors supports en unités de comptes, ces produits financiers représentent un rendement comptable de 2,64 % (1,94 % en 2016).

Les actifs investis en obligations d'Etat et d'entreprises ont un rendement comptable de 3,0 % (hors portefeuilles en unités de compte), dans un contexte de taux historiquement bas sur les marchés.

Les actifs investis en actions et en fonds d'investissement ont un rendement comptable de 2,1 % (hors portefeuille en unités de compte).

| en milliers d'euros | Actif moyen | Produits financiers | Rendement |
|---------------------|-------------|---------------------|-----------|
| Obligations | 74 416,5 | 2 266,8 | 3,0% |
| Actions et FCP | 5 566,7 | 116,9 | 2,1% |

3. Politique d'investissement

Les investissements de taux en 2017

Au cours de l'année 2017, les achats obligataires nets des ventes se sont élevés à 8 216 K€ (1 751 K€ en 2016).

Le secteur « corporate » a représenté 56,2 % des achats nets.

La répartition des achats nets des ventes par rating est la suivante: AAA, AA et A : 76 %, BBB : 21 %, sans notation : 3 %

Le rating moyen du portefeuille obligataire s'établit à AA- à fin 2017.

Les investissements en actions en 2017

La part des OPCVM actions a augmenté en 2017 (7,1 % des placements fin 2017 vs 6,4 % fin 2016).

Des achats ont été réalisés au cours de l'année pour 527 K€ (OPCVM actions, trackers sur indice actions).

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

F. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

La gouvernance d'ICM Life SA est assurée à différents niveaux :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil d'administration ;
- Le Directeur délégué à la gestion journalière (Dirigeant agréé) ;
- les Responsables des Fonctions Clés.

L'administration, la gestion et le contrôle d'ICM Life SA est conjointement attribuée :

- au Conseil d'administration, organe de supervision, délibérant qui exerce des attributions de contrôle et de gestion ;
- au Directeur, organe exécutif responsable de la gestion opérationnelle de la Société, également dédié à la gestion opérationnelle.

a. L'Assemblée générale

Le principal actionnaire d'ICM Life SA est la société GACM SA (Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, qui détient toutes les actions sauf une seule, appartenant à ACM Vie SA.

Pôle assurance d'un groupe bancaire mutualiste, le GACM SA est indirectement détenu par les caisses locales de Crédit Mutuel, au sein desquelles chaque client d'une caisse locale peut devenir sociétaire et disposer ainsi d'un droit de vote à l'Assemblée générale de la caisse selon un principe égalitaire : un sociétaire, une voix.

b. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres. Conformément aux articles 274 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale en raison de leur compétence, leur expérience et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil.

Les Administrateurs font preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Ils sont soumis aux règles de compétence et d'honorabilité, et notamment aux règles de déontologie de la Société et du groupe Crédit Mutuel CM11.

Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent et de supervision sur la gestion opérationnelle de la Société.

Il détermine les orientations de l'activité d'ICM Life SA et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Le Conseil d'administration est en particulier en charge de :

- l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- la convocation des Assemblées des actionnaires ;
- l'arrêté des comptes annuels et l'établissement du rapport de gestion à chaque clôture d'exercice ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et l'examen de la situation financière ;
- du pilotage actif de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ainsi que de la définition du profil de risque et la validation du rapport ORSA ;
- la validation des rapports des fonctions clés ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- la définition du système de gouvernance à travers l'approbation du Recueil des règles d'organisation et la révision périodique de son efficacité ainsi que son adaptation ;
- de la supervision du reporting prudentiel Solvabilité II ;
- la prise de connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de la Société, du Commissariat aux Assurances, du réviseur d'entreprises, et prendre les mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences ;
- la représentation des intérêts d'ICM Life SA au sein du GACM SA.

c. Le Comité d'audit

La Société dispose d'un Comité d'audit dont les fonctions ont été confiées au Conseil d'administration. Il est présidé par un administrateur non exécutif.

Les principales missions du Comité d'audit sont :

- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et notamment le suivi du contrôle légal des comptes annuels grâce au rapport d'audit et au rapport complémentaire d'audit présentés par les réviseurs d'entreprises,

- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques,
- L'émission de recommandation sur les réviseurs d'entreprises proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale,
- Le respect de l'indépendance des réviseurs d'entreprises,
- La réalisation par les réviseurs d'entreprises de leurs missions.

d. La Direction effective

La Direction effective de la société est assurée par le dirigeant agréé.

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

Concernant la marche générale de la Société :

- assurer la direction effective et la gestion journalière d'ICM Life SA, et représenter la Société dans ses rapports avec les tiers ;
- piloter et coordonner les différents métiers et les activités d'ICM Life SA ;
- élaborer et présenter au Conseil d'administration une synthèse de l'activité d'ICM Life SA et de tout projet d'opération significative ;
- fournir au Conseil d'administration les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate d'ICM Life SA.
- Concernant le dispositif de Lutte anti-blanchiment :
- assurer la fonction de Responsable de contrôle LCB-FT ;
- élaborer et mettre en place les procédures, politiques et mesures de contrôle interne telles que visées par la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- tenir compte dans le cadre de l'exécution de ses obligations LCB-FT, des particularités de la société ICM Life SA, telles que, notamment, son activité, sa structure, sa taille, son organisation et ses ressources.

Concernant la situation financière de la Société :

- élaborer et présenter au Conseil d'administration la situation financière, la situation de trésorerie ;
- valider les états de reporting trimestriels et annuels de Solvabilité II ;
- organiser un système de contrôle permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière.

Concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au Conseil d'administration une définition du profil de risques de la Société ;

- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque d'ICM Life SA et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision du GACM SA ;
- prendre toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle de la Société et à la mise en place de procédures qui doivent être présentées périodiquement au Conseil d'administration.

Le Dirigeant agréé est assisté dans la gestion effective de ses missions par les salariés d'ICM Life SA, disposant de pouvoirs qui leur ont été délégués, de manière à être en mesure d'effectuer leurs tâches tout en veillant à une application permanente du principe des quatre yeux, ainsi que par les équipes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

e. Les Responsables des fonctions clés

Conformément aux articles 71 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, ICM Life SA s'est doté de fonctions clés indépendantes qui viennent renforcer la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

Elles sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle.

En raison de sa taille relativement réduite, ICM Life SA soustrait les fonctions clés Gestion des Risques, Actuariat et Audit Interne. La responsabilité des fonctions clés soustraitées est assurée en interne par le dirigeant agréé (Gestion des Risques et Actuariat) ainsi que par le Président du Conseil d'administration (Audit Interne). La fonction clé Conformité est assurée directement par le Dirigeant agréé de la Société.

Les responsables des fonctions clés présentent au Conseil d'administration, au moins une fois par an, un rapport de chaque fonction clé sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la Direction effective si le Conseil l'estime nécessaire.

L'indépendance des fonctions clés est assurée à la fois par la sous-traitance de trois d'entre elles directement auprès des responsables des fonctions clés du GACM SA ainsi que par la responsabilité de la fonction clé Audit Interne portée par le Président du Conseil d'administration. Ceci permet à ICM Life SA de séparer les fonctions clé des activités opérationnelles de la société.

2. Politique et pratiques de rémunération

a. Le système de rémunération

Le système de rémunération d'ICM Life SA s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace, conforme à sa stratégie et qui respecte les intérêts à long terme de la Société dans une perspective de croissance durable.

La politique de rémunération d'ICM Life SA n'est pas de nature à encourager des comportements risqués de la part

de ses salariés. La prise de risque étant sans effet sur la rémunération, le salarié privilégiera la prudence, comportement valorisé par ICM Life SA et le Groupe Crédit Mutuel dont l'action est inspirée des valeurs mutualistes.

b. La rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale est souveraine pour déterminer toute rémunération des Administrateurs.

c. La rémunération du Dirigeant agréé et des collaborateurs d'ICM Life SA

La rémunération du Dirigeant agréé est validée par le Conseil d'administration. Le Dirigeant agréé a la charge de déterminer les rémunérations des collaborateurs, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des salariés du secteur des assurances, ainsi que des pratiques du marché.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Aucune transaction importante n'a été identifiée.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Conformément à la Directive Solvabilité II, l'exigence de vérification de la compétence et de l'honorabilité s'applique aux personnes suivantes :

- celles qui dirigent effectivement la Société :
 - o Les membres du Conseil d'administration
 - o Le Dirigeant agréé
- les responsables des Fonctions Clés telles qu'elles sont définies dans le *Recueil des règles d'organisation* de la Société :
 - o Fonction Audit Interne ;
 - o Fonction Actuariat ;
 - o Fonction Conformité ;
 - o Fonction Gestion des Risques.

L'honorabilité, la compétence et l'expérience des dirigeants sont appréciées conformément :

- aux mesures d'application de la Directive Solvabilité II ;
- à la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances ;
- aux orientations EIOPA sur le système de gouvernance.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la société GACM SA et ses entités se réfèrent au comité de nomination constitué au niveau de la société faitière Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Une politique écrite relative à l'application de ces exigences de compétences et d'honorabilité a été mise en place au sein de la société.

Compétence et honorabilité des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Compétence

Pour évaluer la compétence des membres du Conseil d'administration et la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil, sont en particulier prises en compte leurs connaissances et leur expérience.

Les formations ultérieures auxquelles peuvent participer ses membres leur permettent d'actualiser leurs connaissances et de leur fournir ainsi des informations utiles à l'exercice de leurs missions d'orientation de l'activité et de détermination de la stratégie de la Société.

Les Administrateurs doivent disposer de connaissances relatives au marché sur lequel la Société évolue ainsi qu'à la stratégie et au système de gouvernance de la Société.

Honorabilité

Les Administrateurs et leurs représentants au Conseil d'administration font preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Ils adhèrent au recueil de déontologie qu'ils promeuvent. Ils n'ont pas fait l'objet de condamnations qui les empêcheraient d'exercer leurs fonctions.

Compétence et honorabilité du Dirigeant agréé délégué à la gestion journalière

Le Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière est nommé par le Conseil d'administration qui veille à ce que ce dernier soit agréé auprès du Commissariat aux Assurances et possède l'honorabilité professionnelle, l'expérience et l'expertise adéquates pour exercer ses fonctions conformément à l'article 274 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Compétence

Les compétences du Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière, sont au moins identiques à celle des membres du Conseil d'administration.

Honorabilité

Le Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière fait preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Il adhère au recueil de déontologie qu'il promeut. Il n'a pas fait l'objet de condamnations qui l'empêcheraient d'exercer ses fonctions.

Compétence et honorabilité des Responsables des Fonctions Clés

Les Responsables des Fonctions Clés sont nommés par le Conseil d'administration qui prend en considération leurs

qualifications et expériences professionnelles pour évaluer leur aptitude à assumer la responsabilité de l'une des Fonctions Clés : Audit Interne, Actuariat, Conformité, Gestion des risques.

Le Conseil d'administration veille à ce que le responsable de la fonction Actuariat dispose d'une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité d'ICM Life SA.

Les mêmes exigences de compétences et d'honorabilité sont appliquées à la personne désignée au sein de la société en qualité de responsable de la fonction clé sous-traitée.

Modalités d'examen de l'aptitude des dirigeants et des Responsables des Fonctions Clés

Modalité d'évaluation par la Société

Moment de l'évaluation

Les dirigeants et les titulaires de fonctions clés doivent répondre aux exigences d'expertise et d'honorabilité pendant toute la durée d'exercice de leurs fonctions.

L'évaluation est effectuée au moment de leur nomination. Toutefois, afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des Responsables des fonctions clés, une nouvelle évaluation peut être réalisée si des faits nouveaux ou des circonstances la justifient.

Procédure d'évaluation

- Les membres du Conseil d'administration

L'évaluation des Administrateurs est faite par l'Assemblée générale préalablement à leur nomination.

L'examen de leurs compétences se fonde sur leur parcours professionnel décrit dans un curriculum vitae et l'examen de leur honorabilité est réalisé notamment au regard d'un extrait de casier judiciaire et d'une déclaration de non-condamnation.

En cas de modification de la composition du Conseil d'administration, le Conseil veille à la présence des différentes compétences requises et apportées de manière complémentaire par chaque membre (3.1.1.).

- Le Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière

L'évaluation du Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière, est faite par le Conseil d'administration de la Société au moment de sa nomination. Cet examen se fonde sur son parcours professionnel décrit dans un curriculum vitae, un extrait de casier judiciaire et une déclaration de non-condamnation, conformément aux articles 274 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

- Les Responsables des Fonctions Clés

Les Responsables des Fonctions Clés communs au GACM SA et à la Société sont nommés par le Conseil d'administration du GACM SA qui examine leurs compétences et honorabilité sur la base de leur curriculum vitae, leur extrait de casier judiciaire et leur déclaration de non-condamnation.

L'expertise et l'honorabilité des Responsables de Fonctions Clés nommés spécifiquement pour ICM Life SA sont examinés par le Conseil d'administration de la Société.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la Politique d'investissement du groupe auquel appartient la société et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- le risque de liquidité.

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- la Fonction Gestion des Risques qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et la Gestion des Risques ;

- le service de Contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées.

b. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

La société souscrit notamment les risques suivants : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour de quatre principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de personne, assurance collective, épargne ;
- le contrôle de gestion qui assure tout le reporting et les analyses de fonds permettant de suivre ces risques techniques dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction Actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et reporting Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour ICM Life SA.

Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a notamment pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient suffisantes et fiables. Ce mécanisme est basé sur une démarche permanente de veille et d'amélioration.

Risque de non-conformité

La fonction conformité est assurée directement par la Direction effective d'ICM Life SA. Le caractère international de l'activité de la Société nécessite un pilotage très fin de la Fonction Conformité

Le responsable de la fonction conformité ne pouvant pas disposer de toutes les expertises nécessaires à l'exercice de ses missions, il travaille en étroite relation avec la fonction conformité groupe ainsi que les autres filières du Groupe, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, l'audit interne ou les lignes de métier.

Risques opérationnels

L'identification des risques opérationnels s'opère via un processus commun à toutes les entités du groupe. Les incidents ou sinistres sont répertoriés via un outil spécifiquement dédié et piloté par une fonction centrale au niveau du groupe. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition à ces risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par la fonction centrale au niveau du groupe qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Une cartographie des risques permet d'identifier, évaluer et mesurer les risques encourus.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

À ce titre, un plan de continuité d'activité (PCA) a été formalisé en cas de survenance d'un événement majeur. La formalisation de ce plan consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

d. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen terme.

Organisation :

Il est organisé de la façon suivante :

1^{er} niveau : Fonction Gestion des Risques

La Fonction Gestion des Risques pilote le dispositif ORSA de la société. Elle propose les scénarios de stress tests à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents comités.

La Fonction Gestion des Risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous la houlette de la Fonction Gestion des Risques.

2^{ème} niveau : Comité Modèles et Comité des Risques

La Fonction Gestion des Risques présente les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées au Comité Modèles, composé du Directeur Financier, du

Directeur Comptes & Réassurance et du Responsable de la Fonction Actuarielle, qui les valide et discute les résultats.

Le Comité des Risques, composé des dirigeants effectifs, des fonctions clés, du responsable du service de contrôle permanent, et des Directeurs des Branches, discute les conclusions de l'ORSA.

3^{ème} niveau : Conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration de la société qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels elle est exposée.

L'Audit Interne s'assure que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

Scénarios de crises envisagés

Plusieurs types de scénarios de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- Des scénarios dits scénarios de « stress tests » portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le groupe ou pour la société. Ces stress tests peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces stress tests est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Ces scénarios font l'objet d'une validation en comité Modèles. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA.

- Des scénarios dits de « reverse stress » pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.

Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'autorité de contrôle.

Fréquence

L'ORSA est réalisé a minima une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au Comité Modèles puis au Comité des Risques et d'un rapport envoyé à l'Autorité de contrôle. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du groupe auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^{ème} niveau de contrôle est réalisé par la fonction Gestion des Risques, la fonction Actuarielle, le Service Contrôle Permanent, et la fonction Conformité ;
- le 3^{ème} niveau de suivi des risques est effectué par l'Audit Interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au Conseil d'administration et au Comité de Direction, qui en confient la coordination à la Fonction Gestion des Risques.

Les comités de suivi des risques

Il existe plusieurs comités de suivi des risques :

- le comité d'audit et des risques, dont la description figure ci-avant ;
- un comité de coordination des risques Banque-Assurance qui réunit, une fois par trimestre le Directeur financier, le Directeur Comptes et Réassurance, le responsable de la fonction gestion des risques ainsi que le Directeur des risques et le Responsable information financière contrepartie du Groupe Crédit Mutuel CM11. Ce comité permet d'échanger sur les risques du GACM SA et du Groupe Crédit Mutuel CM11.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre l'ensemble de ses activités.

1. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La Société veille à ce que son dispositif de Contrôle Interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe.

2. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne d'ICM Life SA est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

Ce dispositif repose essentiellement sur :

- une séparation des tâches ;
- et sur le principe des quatre yeux. Les opérations significatives font l'objet d'un double examen, elles font intervenir systématiquement deux personnes (l'une saisit tandis que l'autre valide).

Il est conforté en cela par le système de délégation de pouvoirs qui assure l'homogénéité et la conformité du processus de décision mis en place.

Dans le domaine de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, toutes les opérations sont au moins revues par une deuxième personne de la gestion, selon le principe du contrôle 4 yeux. Les opérations les plus sensibles doivent être validées par le Comité d'acceptation.

L'une des missions du Contrôle Interne consiste à créer une culture du contrôle en expliquant le rôle et l'importance de chacun des collaborateurs dans le dispositif et la finalité de leurs actions.

Le responsable du Contrôle Interne veille à la cohérence du dispositif en vigueur au sein de la Société et à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Au travers de cette mission, il contribue à renforcer le rôle des collaborateurs dans leur prise de décision et dans le suivi de leurs activités. Il peut apporter son concours à des services opérationnels pour les aider à mettre en place un dispositif adéquat et calibré à leurs activités.

Un reporting annuel des travaux relatifs au Contrôle Interne est présenté annuellement au Conseil d'administration de la Société.

3. Description de la mise en place de la fonction conformité

La Fonction Conformité est assumée directement par le Dirigeant agréé d'ICM Life SA.

Missions

La conformité contribue à un exercice des activités d'assurance respectueux des normes et des engagements déontologiques qui les régissent.

Notamment, elle contribue à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance de l'entreprise et veille à identifier et évaluer les risques de non-conformité. Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts de l'entreprise d'assurance, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

L'organisation, le fonctionnement et les missions de la conformité ci-après présentés sont plus amplement décrits dans la politique de conformité, révisée et approuvée annuellement au moins.

Dans ce cadre, elle a notamment pour mission de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles,
- veiller à l'appropriation et au respect des procédures de validation des produits et des éditions.
- veiller à la qualité de l'information mise à la disposition des distributeurs et à contribuer à un conseil de qualité,
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels la protection des données personnelles et la déontologie,
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations. A cet égard, il est précisé qu'une procédure et des outils adaptés permettent de recenser et de qualifier efficacement les réclamations.
- veiller à disposer d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme efficace.

Fonctionnement

En vue de réaliser sa mission, le responsable de la Conformité d'ICM Life SA s'appuie notamment sur des compétences en interne ainsi que les ressources disponibles au niveau du Groupe.

Il est donc amené à être régulièrement en contact avec le responsable de la Fonction Conformité du GACM SA.

Reporting

Le Responsable de la conformité établit chaque année un compte-rendu de son activité qu'il présente au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité d'audit d'ICM Life SA.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit apprécient annuellement le bilan des actions de la fonction conformité ainsi que le plan d'activités proposé. Pour 2018, conformément au plan d'action adopté, l'effort sera maintenu sur les sujets majeurs que sont la réforme de la distribution d'assurances et la protection des données personnelles.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Au regard du principe de proportionnalité, ICM Life SA ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée. Par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, la fonction clé audit interne d'ICM Life SA fait appel à des moyens externes à la compagnie en privilégiant le recours au service d'audit interne du GACM SA. Lorsque les travaux sont réalisés par les équipes de la maison mère, la politique d'audit du GACM SA trouve à s'appliquer. La fonction clé audit d'ICM Life SA coordonne et supervise les travaux menés.

Le service d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'IFACI, et notamment de la Norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'audit interne du GACM SA est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. Le responsable du service d'audit interne de la maison mère rend compte au titulaire de la fonction clé d'ICM Life SA.

La fonction clé audit d'ICM Life SA communique à la Direction effective d'ICM Life SA à tout moment et au moins une fois par an au Conseil d'administration d'ICM Life SA le résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il établit annuellement le rapport de la fonction clé couvrant l'ensemble des missions d'audit réalisées sur le périmètre d'ICM Life SA à destination du Conseil d'administration. En cas de détection d'anomalies graves, le responsable de la fonction peut également informer directement le Commissariat aux Assurances, après avoir préalablement informé le Conseil d'Administration de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit du GACM SA de toute situation les plaçant, où dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. A ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le Conseil de surveillance du GACM SA. Cette politique d'audit interne se

réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne
- la politique d'audit interne
- le plan d'audit interne
- la documentation d'audit interne
- les tâches de la fonction d'audit interne

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'EIOPA en la matière.

4. Planification de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA, dont ICM Life SA, ainsi que de leurs développements attendus. La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du groupe et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la Présidence du Directoire, la fonction clé audit d'ICM Life SA et le Contrôle Périodique Métiers du Groupe crédit Mutuel CM11.

5. Déroulement d'une mission

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

A l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à la direction d'ICM Life SA et à la fonction clé audit interne en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la Direction.

ICM Life SA est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est effectué. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'actions et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle validée par le Conseil d'administration.

Au-delà des responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques et la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques conformément à l'article 48 de la directive Solvabilité II qui institutionnalise cette fonction comme l'une des 4 fonctions clés ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité ou métiers, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur la politique de souscription, les nouveaux produits, les nouvelles garanties et les grandes orientations en matière de réassurance ;
- le pilotage effectif de la qualité des données ;
- la validation des modèles Solvabilité II ;
- la rédaction du rapport annuel de la fonction actuarielle qui décrit les missions effectuées et qui comprend notamment la remise d'un avis sur la suffisance des provisions techniques, sur les politiques de souscription, sur l'adéquation du programme de réassurance ainsi qu'une synthèse sur l'évaluation de la qualité des données utilisées.

Dans le cadre du calcul des engagements techniques prudentiels (calcul du Best Estimate et de la Risk Margin afférente), le GACM SA applique le principe des « quatre yeux » : les équipes chargées d'effectuer les calculs sont indépendantes de celles chargées de les valider.

La fonction actuarielle n'est donc pas amenée à faire elle-même les calculs de Best Estimate sous Solvabilité II. Ces calculs sont effectués par deux équipes dédiées « Modélisation-Solvabilité II ».

Cette séparation entre la fonction actuarielle et les équipes Modélisation permettra dans la durée d'assurer un processus d'évaluation des passifs Solvabilité II indépendant d'un processus de validation responsabilité de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Très peu d'activités sont externalisées auprès de prestataires externes au groupe.

Pour l'essentiel, les tâches propres au métier d'assureur sont assumées par ICM Life SA lui-même ou des entités ou services du GACM SA ou du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Sont sous-traitées au GACM SA :

- les Fonctions Clés Actuariat, Gestion des Risques et Audit Interne (cf. Titre V), ainsi que l'ensemble des travaux qui entrent dans le cadre des piliers 1 et 3 de la Directive Solvabilité II ;
- la gestion des portefeuilles OPCVM représentatifs des contrats en unités de compte adossés à des fonds externes ;
- la comptabilité technique et le contrôle de gestion ;
- les études actuarielles ;
- la gestion de la réassurance.

Le système d'information ainsi que l'infrastructure informatique (postes, imprimantes, serveurs) sont sous-traitées auprès des filiales informatiques du Groupe Crédit Mutuel-CIC, basées au Luxembourg et en France.

La société recourt à un réseau de courtiers pour la distribution de ses produits.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

III. PROFIL DE RISQUE

A. INTRODUCTION

Le SCR au 31.12.2017, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

| Détail du SCR en milliers d'euros | |
|-----------------------------------|--------------|
| SCR de marché | 2 593 |
| SCR de contrepartie | 275 |
| SCR de souscription vie | 2 716 |
| BSCR | 4 292 |
| SCR opérationnel | 461 |
| Ajustement pour impôts | -688 |
| SCR final | 4 066 |

Le risque de marché est le risque prépondérant de la société. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques (représentant 23 % de la somme des SCR, hors SCR opérationnel).

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Descriptions des principaux risques

Par ses activités en prévoyance et en épargne, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance vie.

Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité.

Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat correspond au manque à gagner sur les contrats et au risque de pertes financières liées à la vente d'actifs massive à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers, pour les contrats en euros (qui bénéficient d'une garantie en capital).

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

Risque de concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant une valeur de rachat important.

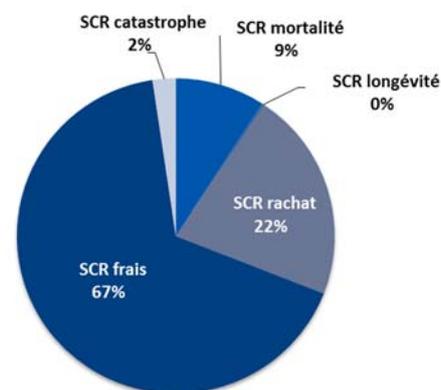
2. Exposition au risque

a. Exposition

La société propose des produits d'assurance vie à une clientèle patrimoniale, résidant principalement en Belgique et en France. Elle gère également un contrat d'assurance emprunteurs.

SCR

Les principaux risques de souscription vie de la société sont les risques de frais, de rachats et de mortalité.



b. Évolution du risque

La réassurance des contrats d'assurance emprunteurs sur les générations 2013 à 2016 a été modifiée.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de mortalité et de longévité

Ces risques sont acceptés par la société.

Toutefois, les risques sur l'assurance emprunteurs sont maîtrisés via un programme de réassurance. De plus, les garanties plancher et décès accidentel offertes sur un contrat d'épargne multi-support font l'objet d'une réassurance en quote-part.

Risque de rachat

Le risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros est important.

La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été dotée l'an dernier. Cette PPE pourra être reprise afin de servir un taux servi compétitif sur les contrats d'épargne en euros les années de remontée de taux et permettra ainsi de limiter les rachats.

b. Suivi du risque

Le portefeuille d'épargne de la société fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants (chiffre d'affaires, décès, rachats, arbitrages).

Ces suivis permettent notamment de suivre la collecte nette en épargne.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Descriptions des principaux risques

Les principaux risques de marché pesant sur la société sont le risque actions et assimilés et le risque de taux. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance-vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- **un risque à la hausse des taux** : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- **un risque à la baisse des taux** : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimum garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte) vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions pour dépréciation durable (PDD) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios S2.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque, plus important, provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution

des revenus des placements. Cette baisse peut avoir un impact sensible sur la rémunération des contrats d'épargne et/ou sur le résultat de la société et sa marge de solvabilité.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

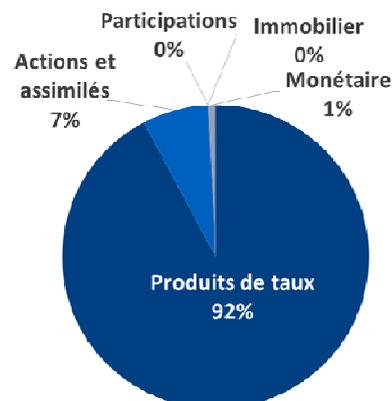
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

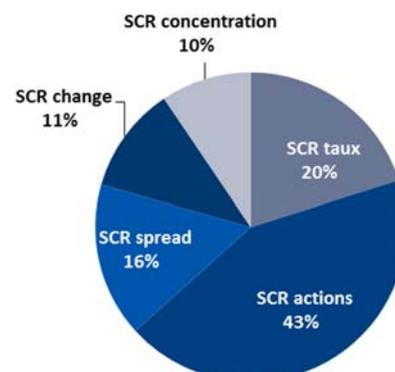
Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions.

L'allocation d'actifs en euros à fin 2017 (en Valeur Nette Comptable - VNC) est la suivante :



SCR

Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros.



Les principaux risques de marché sont les risques actions et taux.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2017, la part des actions et assimilés dans les actifs en euros a augmenté.

| En VNC | 31.12.2017 | 31.12.2016 |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Produits de taux | 92,2% | 88,4% |
| <i>Obligations souveraines</i> | 49,3% | 40,7% |
| <i>Obligations d'entreprises</i> | 42,9% | 47,7% |
| <i>Autres obligations et fonds</i> | 0,0% | 0,0% |
| Actions et assimilés | 7,0% | 6,4% |
| Participations | 0,0% | 0,0% |
| Immobilier | 0,0% | 0,0% |
| Monétaire | 0,8% | 5,2% |
| Total | 100% | 100% |

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la Direction Financière et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment de la société.

Les contrats en Unités de Compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

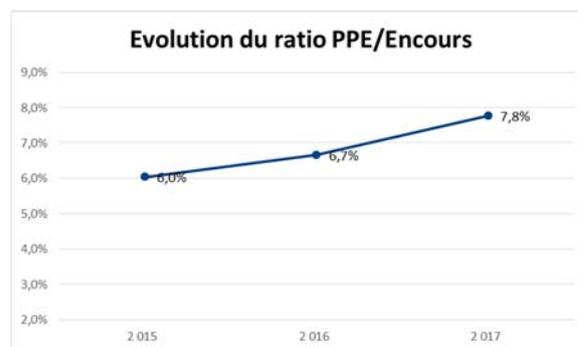
Risque de taux

- Risque de hausse des taux :

Afin de préserver les équilibres financiers de la société en cette période taux bas, il a été décidé de poursuivre la

politique prudente sur l'attribution de la participation aux bénéficiaires en 2017.

Ainsi, la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été dotée.



- Risque de baisse des taux :

Le risque de baisse des taux est limité par la commercialisation de contrats à TAG, révisable chaque année en fonction de l'évolution du rendement des actifs. Le TAG pour l'année 2018 a été fixé à 0 %.

Risque actions et assimilés – risque immobilier

La gestion du risque sur les actions et assimilés et immobilier est réalisée à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le Comité Financier.

b. Suivi du risque

Des suivis et analyses sont réalisés afin de suivre régulièrement l'exposition de la société aux différents risques de marché. Ces études sont détaillées ci-dessous par risque.

Suivi et analyse réguliers du risque de taux

- Analyses actif/passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de la société. Elles fournissent des informations aux gérants de portefeuille leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi des points morts actions...

- Sensibilité du portefeuille de taux aux mouvements de taux d'intérêt

Le taux de rendement du portefeuille obligataire à taux fixe est suivi mensuellement. De plus, des sensibilités des plus ou moins-values latentes du portefeuille obligataire à taux fixe aux mouvements de taux (à la hausse et à la baisse) sont réalisées périodiquement.

Suivi et analyse réguliers du risque actions

Les plus ou moins-values latentes actions et le niveau de marché actions annulant ce stock de plus-values latentes sont analysés régulièrement.

D. RISQUE DE CREDIT

1. Descriptions des principaux risques

Risque de spread

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les *ratings* des trois principales agences de notation : Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Elle retient comme notation la deuxième moins bonne note donnée par ces trois agences.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

Risque de concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance est concentré sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

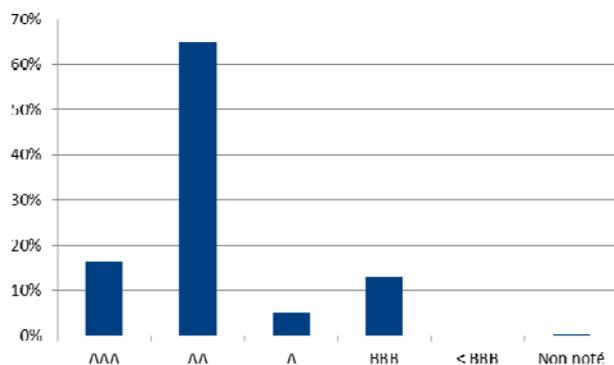
2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprises.

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :



SCR

Le SCR de *spread* est un risque important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente un peu plus de 4 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines dans le portefeuille en euros a légèrement augmenté cette année.

| En VNC | 31.12.2017 | 31.12.2016 |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| Obligations souveraines | 53% | 46% |
| Obligations d'entreprises | 47% | 54% |
| <i>Dont financières</i> | 16% | 24% |
| <i>Dont autres entreprises</i> | 30% | 30% |
| Total | 100% | 100% |

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

| En VNC | 31.12.2017 | 31.12.2016 |
|--------------|-------------|-------------|
| France | 72% | 81% |
| Italie | 0% | 3% |
| Belgique | 10% | 3% |
| Espagne | 2% | 0% |
| Autriche | 11% | 13% |
| Autres | 5% | 0% |
| Total | 100% | 100% |

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de spread

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de *rating* ont également été définies. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter l'impact des défauts, dans 95 % des cas, sur la solidité financière de la société ;

Risque de contrepartie

Sur la réassurance, en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non *investment grade* (*rating* BB+ ou inférieur), la Direction financière sera informée.

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de spread de crédit

Le suivi du risque de crédit des portefeuilles est organisé autour :

- du calcul d'un *rating* moyen des portefeuilles tous les semestres ;
- du calcul mensuel du risque de perte lié à des défauts (VaR). Ce calcul est établi selon une méthodologie de place nommée « Creditrisk+ » ;

- d'un suivi mensuel des titres sensibles est réalisé dans le cadre d'un comité adéquat ;
- du contrôle régulier des limites internes définies : les nouveaux dépassements de limites sur émetteur sont signalés aux gérants d'actifs. Chaque nouvel émetteur en dépassement doit faire l'objet d'une analyse de la gestion. Les limites par classe de *rating* font l'objet d'un contrôle mensuel.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La réassurance est assurée par ACM Vie SA, société du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Descriptions des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le classement suivant permet de distinguer les actifs par niveau de liquidité sur les actifs, hors contrats en Unités de Compte :

- Niveau 1 : actifs très liquides et immédiatement cessibles (OPCVM, actions, obligations arrivant à échéance à court terme et de très bonne qualité de crédit,...)
- Niveau 2 : actifs liquides et cessibles à court terme (obligations à échéance supérieure à 3 ans ou de qualité de crédit inférieure ou égale à A et classées dans le référentiel IFRS en *Available For Sale*, immobilier coté,...)
- Niveau 3 : actifs peu ou pas liquides (immobilier en direct, gestion alternative, obligations classées dans le référentiel IFRS en *Hold to Maturity*, fonds de capital investissement, fonds de dette, ...)

Au 31.12.2017, la totalité des actifs détenus par la société sont liquides, classés en niveau 1 (83 % des placements en VNC) et en niveau 2 (17 % des placements).

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

| En % Placements (hors UC) | 2017 | 2016 |
|---------------------------|------|------|
| Niveau 1 | 83 % | 87 % |
| Niveau 2 | 17 % | 13 % |
| Niveau 3 | 0 % | 0 % |

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les 15 prochaines années sont couverts par les cash-flows prévisionnels générés par les actifs augmentés de la poche monétaire la première année. Aucun chiffre d'affaires n'est pris en compte. Cette étude est menée deux fois par an.
- des stress tests permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles. Ces études sont réalisées annuellement.

b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- un suivi quotidien de la situation de trésorerie : il permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion.
- un « plan d'urgence liquidité » : il préconise une surveillance régulière des rachats par la Direction des Risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Descriptions des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 8 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2017.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le groupe auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par les ACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, ...) est assurée par le Personnel de 10 centres administratifs interconnectés répartis sur les territoires français, belge et espagnol. La Gestion Electronique de Documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro Information, filiale informatique du Groupe Crédit Mutuel CM11, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le Comité Sécurité, animé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information Groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de Sécurité informatique a été formalisée.

Les ACM sont associés, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise, sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

En 2017, un test de repli des collaborateurs d'ICM Life SA a été organisé sur le site de repli à Munsbach (test en cas d'indisponibilité des locaux).

Deux autres tests ayant pour objectif de basculer les serveurs de production sur les sites de secours ont également été effectués (test en cas de panne informatique).

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Descriptions des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée : cyber-attaques, changement climatique, ...

2. Exposition au risque

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Etant donné que les risques ne sont pas quantifiables, il n'existe pas d'indicateurs de suivi.

3. Gestion du risque

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé Conformité. La Conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. Egalement, la Conformité travaille en relation avec la Conformité du GACM SA, société mère.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

| <i>Actifs en milliers d'euros</i> | Solvabilité II | Comptes sociaux | Réévaluations |
|---|----------------|-----------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 0 | 1 | -1 |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | 3 | 3 | 0 |
| Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés) | 87 727 | 82 262 | 5 464 |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés (*) | 278 254 | 277 640 | 614 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | 823 | 846 | -23 |
| Autres actifs | 519 | 519 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (*) | 3 456 | 4 069 | -614 |
| Total de l'actif | 370 781 | 365 340 | 5 441 |

| <i>Passifs en milliers d'euros</i> | Solvabilité II | Comptes sociaux | Réévaluations |
|--|----------------|-----------------|---------------|
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | 56 566 | 53 476 | 3 091 |
| Provisions techniques UC et indexés | 277 345 | 277 640 | -295 |
| Autres passifs | 2 587 | 1 899 | 688 |
| Total du passif | 336 498 | 333 015 | 3 484 |
| Capitaux propres | 34 283 | 32 325 | 1 957 |

Tableaux établis sur la base du QRT S.02

(*) Ce reclassement vise à neutraliser la sur-représentation des actifs en UC en regard des provisions mathématiques à hauteur des prélèvements de gestion non désinvestis à la date d'arrêté.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Valeur des actifs

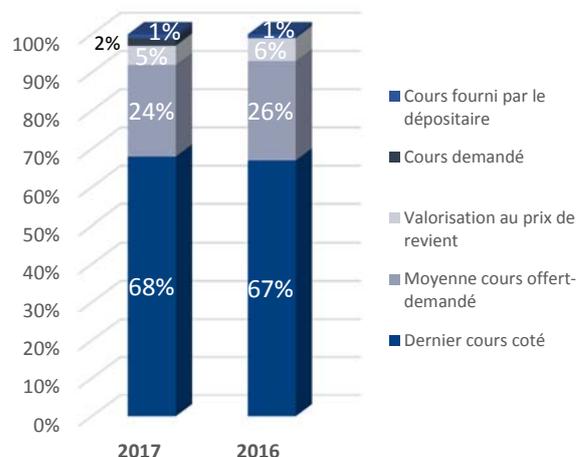
La valorisation des actifs de la société ICM Life SA hors coupon couru repose sur une récupération automatique de valeur de marché via la banque dépositaire de la société.

La valorisation (hors coupon couru) fournie par la banque dépositaire :

Par principe, la valorisation des actifs de la société ICM Life SA est effectuée par le dépositaire. Cette valorisation des actifs doit correspondre au prix qui serait perçu en cas de vente de ces actifs sur le marché. Une vérification des valorisations fournies par le dépositaire a été réalisée en comparant ces dernières avec celles fournies par le contributeur BLOOMBERG pour les actifs concernés, sans pour autant connaître la place de cotation retenue à l'origine par le dépositaire.

94 % des actifs de la société ICM Life SA sont actuellement valorisés en valeur de marché. Les 6 % restants correspondent principalement à la valorisation en prix de revient des liquidités (5 %).

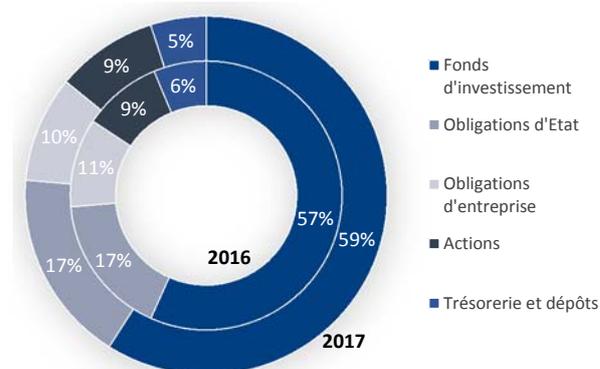
Comparatif de valorisation 2017 - 2016



2. Explication quantitative et qualitative (en K€)

Les actifs financiers d'ICM Life SA hors coupon couru sont principalement composés de fonds d'investissement pour 59 % à fin 2017 contre 57 % en 2016.

Répartition des actifs financiers par catégorie



Ci-dessous, la composition du portefeuille au 31.12.2017 :

| CIC | Dénomination CIC | Commentaires | Indicateur manuel (O/N) | Total Valeur Boursière en K€ | % |
|-----|---|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------|--------|
| 11 | Central Government bonds | Moyenne Cours Offert-Demandé | N | 35 051 | 9,51% |
| 11 | | Cours fourni par le dépositaire | N | 749 | 0,20% |
| 11 | | Cours demandé | N | 7 801 | 2,12% |
| 12 | Supra-national bonds | Dernier Cours Coté | N | 290 | 0,08% |
| 12 | | Moyenne Cours Offert-Demandé | N | 13 614 | 3,69% |
| 13 | Regional government bonds | Dernier Cours Coté | N | 48 | 0,01% |
| 13 | | Moyenne Cours Offert-Demandé | N | 239 | 0,06% |
| 19 | Other | Dernier Cours Coté | N | 18 | 0,00% |
| 19 | | Moyenne Cours Offert-Demandé | N | 5 847 | 1,59% |
| 21 | Common bonds | Dernier Cours Coté | N | 1 916 | 0,52% |
| 21 | | Moyenne Cours Offert-Demandé | N | 19 768 | 5,36% |
| 21 | | Cours moyen pondéré par le volume | N | 813 | 0,22% |
| 21 | | Cours fourni par le dépositaire | N | 170 | 0,05% |
| 21 | | Cours demandé | N | 71 | 0,02% |
| 22 | Convertible bonds | Cours fourni par le dépositaire | N | 50 | 0,01% |
| 25 | Hybrid bonds | Moyenne Cours Offert-Demandé | N | 1 029 | 0,28% |
| 27 | Covered bonds subject to specific law | Moyenne Cours Offert-Demandé | N | 9 822 | 2,67% |
| 28 | Subordinated bonds | Moyenne Cours Offert-Demandé | N | 1 463 | 0,40% |
| 31 | Common equity | Dernier Cours Coté | N | 32 052 | 8,70% |
| 31 | | Cours fourni par le dépositaire | N | 0 | 0,00% |
| 32 | Equity of real estate related corporation | Dernier Cours Coté | N | 1 284 | 0,35% |
| 33 | Equity rights | Dernier Cours Coté | N | 1 | 0,00% |
| 41 | Equity funds | Dernier Cours Coté | N | 76 408 | 20,73% |
| 42 | Debt funds | Dernier Cours Coté | N | 22 609 | 6,14% |
| 43 | Money market funds | Dernier Cours Coté | N | 6 713 | 1,82% |

| | | | | | |
|----------------------|--|---------------------------------|---|----------------|-------------|
| 44 | Asset allocation funds | Dernier Cours Coté | N | 106 076 | 28,78% |
| 46 | Alternative funds | Dernier Cours Coté | N | 3 729 | 1,01% |
| 49 | Other | Dernier Cours Coté | N | 622 | 0,17% |
| 51 | Equity risk | Cours fourni par le dépositaire | N | 205 | 0,06% |
| 52 | Interest rate risk | Cours fourni par le dépositaire | N | 1 652 | 0,45% |
| 59 | Other | Cours fourni par le dépositaire | N | 218 | 0,06% |
| 72 | Transferable deposits (cash equivalents) | Valorisation au prix de revient | N | 17 624 | 4,78% |
| 73 | Other deposits short term (less than one year) | Valorisation au prix de revient | N | 565 | 0,15% |
| 95 | Equipment (for own use) | Valorisation au prix de revient | N | 3 | 0,00% |
| Total général | | | | 368 523 | 100% |

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31.12.2017, soit une valorisation totale de 369 439 K€.

3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 0,1 % du total bilan soit 519 K€ et sont composés des autres créances hors assurances dont 466 K€ de créance d'impôts.

| <i>en milliers d'euros</i> | 2017 | 2016 | Variations |
|--|------------|------------|-------------|
| Créances nées d'opérations d'assurances | 12 | 0 | 11 |
| Autres créances (hors assurances) | 468 | 923 | -454 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | 39 | 21 | 17 |
| Total des autres actifs | 519 | 945 | -426 |

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II d'ICM Life SA se décomposent de la façon suivante :

| <i>en milliers d'euros</i> | Provisions Best Estimate | Marge pour risque | Total Provisions S2 |
|----------------------------|--------------------------|-------------------|---------------------|
| Vie (hors Santé SLT et UC) | 55 964 | 603 | 56 566 |
| UC | 275 686 | 1 659 | 277 345 |
| Total | 331 650 | 2 262 | 333 911 |

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions Best Estimate

Provisions Best Estimate

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des cash-flows générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. L'estimation de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, les rachats, les frais, la participation aux bénéfices... Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité II.

Solvabilité II précise également que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros. L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les cash-flows

issus du passif. Les provisions *Best Estimate* correspondent à la moyenne des cash-flows du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. La simplification n°3 proposée dans les textes réglementaires Solvabilité II a été utilisée. Elle permet d'approximer le SCR pour chaque année future en supposant que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*.

3. Hypothèses principales

Les hypothèses ont été faites conformément à la directive 2009/138/CE.

La courbe des taux et la correction pour volatilité utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2018.

La correction pour volatilité (ou *volatility adjustment* ou VA) de 4 bp a été utilisée pour les calculs. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

| en milliers d'euros | Avec VA | Sans VA | Écart en montant | Écart en % |
|-------------------------------------|-------------|-------------|------------------|--------------|
| Provisions techniques S2 | 333 911 | 333 949 | 38 | 0,0% |
| Fonds propres disponibles | 34 283 | 34 254 | -28 | -0,1% |
| Fonds propres éligibles pour le SCR | 34 283 | 34 254 | -28 | -0,1% |
| Fonds propres éligibles pour le MCR | 34 283 | 34 254 | -28 | -0,1% |
| SCR | 4 066 | 4 083 | 17 | 0,4% |
| Ratio de couverture du SCR | 843% | 839% | -4 pts | -0,5% |
| MCR | 3 700 | 3 700 | 0 | 0,0% |
| Ratio de couverture du MCR | 927% | 926% | -1 pt | -0,1% |

Le ratio de couverture du SCR passe de 843% à 839%, soit une baisse de 4 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 927% à 926%, soit une baisse de 1 point par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficiles.

Une sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions *Best Estimate* est peu affecté par ce paramètre (impact mesuré inférieur à 0,1 %).

5. Ecarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

| en milliers d'euros | Provisions sociales | Provisions Best Estimate | Marge pour risque | Total Provisions S2 |
|----------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------|---------------------|
| Vie (hors Santé SLT et UC) | 53 476 | 55 964 | 603 | 56 566 |
| UC | 277 640 | 275 686 | 1 659 | 277 345 |
| Total | 331 115 | 331 650 | 2 262 | 333 911 |

Dans le bilan prudentiel, les provisions Best Estimate épargne sont estimées à partir d'un modèle prospectif qui permet d'estimer les cash-flows futurs, revalorisés de la participation aux bénéfices future pour les contrats en euros. Le montant des provisions sociales correspond à la valeur de rachat des contrats.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 0,7 % du total bilan, soit 2 587 K€ et sont composés de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 2017 | 2016 | Variations |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 198 | 154 | 44 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance | 1 210 | 2 339 | -1 130 |
| Autres dettes (hors assurance) | 460 | 438 | 21 |
| Impôt différé net passif | 688 | 876 | -188 |
| Dettes envers les établissements de crédits | 0 | 0 | 0 |
| Autres passifs non mentionnées dans les postes ci-dessus | 32 | 15 | 16 |
| Total des autres passifs | 2 587 | 3 823 | -1 236 |

Tableau établi sur la base du QRT S.02

Les autres passifs ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II.

L'impôt différé net passif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

Reconnaissance des impôts différés en K€

| <i>en milliers d'euros</i> | 2017 | 2016 | Variations |
|------------------------------|------------|------------|-------------|
| ID sociaux | 0 | 0 | 0 |
| ID revalorisation best est. | -733 | -978 | 245 |
| ID revalorisation actifs fi. | 1 581 | 2 010 | -429 |
| ID autres retraitements | -160 | -156 | -4 |
| Impôt différé passif | 688 | 876 | -188 |

Concernant la reconnaissance des impôts différés, la loi du 23 décembre 2016 introduit une réforme fiscale avec notamment la réduction progressive de l'imposition des sociétés jusqu'en 2018. Par conséquent ICM Life retient le taux prospectif de 26,01 %, pour le calcul des impôts différés.

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante n'est à apporter.

V. GESTION DU CAPITAL

A. FONDS PROPRES

1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer intégralement dans la catégorie « fonds propres Tier 1 non restreints ».

La seule source possible actuellement de dégradation de la qualité des fonds propres est l'apparition d'une provision pour impôt différé actif (IDA) dans le bilan prudentiel Solvabilité II de la société, provision qui est automatiquement classée en fonds propres Tier 3.

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction

gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* tels que définies dans l'article 82 du Règlement Délégué européen 2015/35.

A chaque recalcul des fonds propres, les équipes en charge des calculs de provisions *Best Estimate* et de SCR étudient la qualité des fonds propres de la société et vérifient que les règles de *tiering* imposées par Solvabilité II sont bien respectées. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et /ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

2. Écart avec les fonds propres sociaux

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2

| en milliers d'euros | 2017 | 2016 | Variations | % |
|---|---------------|---------------|-------------|-------------|
| Capital social | 14 717 | 14 717 | 0 | 0% |
| Primes liées au capital social | 9 333 | 9 333 | 0 | 0% |
| Fonds propres communs S1-S2 (A) | 24 050 | 24 050 | 0 | 0% |
| Autres réserves | 5 498 | 5 196 | 301 | 6% |
| Report à nouveau | 2 032 | 2 345 | -314 | -13% |
| Résultat de l'exercice | 746 | 805 | -59 | -7% |
| Postes de fonds propres S1 uniquement (B) | 8 275 | 8 347 | -71 | -1% |
| Réév. des placements | 5 464 | 6 847 | -1 382 | -20% |
| Réév. des provisions techniques | -2 818 | -3 611 | 793 | 22% |
| Autres ajustements de valeurs | -1 | -1 | 0 | -40% |
| Reconnaissance des impôts différés | -688 | -876 | 188 | 21% |
| Réévaluation S2 (C) | 1 957 | 2 359 | -402 | -17% |
| Dividendes prévus et distribution | 0 | -818 | 818 | 100% |
| Autres retraitements (D) | 0 | -818 | 818 | 100% |
| Réserve de réconciliation (B + C + D) | 10 233 | 9 888 | 344 | 3% |
| Fonds propres disponibles S2 (A + B + C + D) | 34 283 | 33 938 | 344 | 1% |

Tableau établi sur la base des QRTs S.02, S.23 et S.29

A compter du 31 décembre 2017, la variation des fonds propres fait l'objet d'une analyse au sein de quatre QRTs S.29 « Variation analysis ».

Évaluation des actifs/passifs S2

L'évaluation en valeur de marchés des placements est détaillée dans les paragraphes « I. C. Résultats des investissements » et « IV. A. Évaluation des actifs ».

L'évaluation des provisions techniques correspond à l'écart entre les provisions sociales et les provisions Solvabilité II.

Cet écart est détaillé au paragraphe « IV. B. Évaluation des provisions techniques ».

Éléments déduits des fonds propres S2

L'article 70 du Règlement Délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres. Dans le cas de la société ICM Life SA, le seul élément déduit des fonds propres correspond à la distribution de dividende.

Conformément à l'Assemblée générale du 4 mai 2018, aucun dividende ne sera versé au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2017, contrairement à l'exercice 2016 où un dividende de 100,00 € par action pour un total de 818 K€ a été versé conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 5 avril 2017.

Fonds propres auxiliaires

Aucun fonds propre auxiliaire n'a été identifié.

3. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres S2 disponibles

Les fonds propres S2 disponibles d'ICM Life SA au 31.12.2017 s'élèvent à 34 283 K€ et sont classés en fonds propres de niveau 1 non restreint.

| en milliers d'euros | Total | Tier 1 - non restreint | Tier 1 - restreint | Tier 2 | Tier 3 |
|-------------------------------------|---------------|------------------------|--------------------|----------|----------|
| Capital social | 14 717 | 14 717 | | | |
| Primes liées au capital social | 9 333 | 9 333 | | | |
| Réserve de réconciliation | 10 233 | 10 233 | | | |
| Fonds propres S2 disponibles | 34 283 | 34 283 | 0 | 0 | 0 |

Fonds propres S2 éligibles pour le SCR

Au 31.12.2017, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 34 283 K€.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres S2 disponibles.

| en milliers d'euros | Total | Tier 1 - non restreint | Tier 1 - restreint | Tier 2 | Tier 3 |
|---------------------------------------|---------------|------------------------|--------------------|----------|----------|
| Capital social | 14 717 | 14 717 | | | |
| Primes liées au capital social | 9 333 | 9 333 | | | |
| Réserve de réconciliation | 10 233 | 10 233 | | | |
| Fonds propres S2 éligibles SCR | 34 283 | 34 283 | 0 | 0 | 0 |

Fonds propres S2 éligibles pour le MCR

Au 31.12.2017, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 34 283 K€.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le MCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres S2 disponibles.

| en milliers d'euros | Total | Tier 1 - non restreint | Tier 1 - restreint | Tier 2 | Tier 3 |
|---------------------------------------|---------------|------------------------|--------------------|----------|----------|
| Capital social | 14 717 | 14 717 | | | |
| Primes liées au capital social | 9 333 | 9 333 | | | |
| Réserve de réconciliation | 10 233 | 10 233 | | | |
| Fonds propres S2 éligibles MCR | 34 283 | 34 283 | 0 | 0 | 0 |

B. SCR ET MCR

1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres S2 éligibles :

| en milliers d'euros | 2017 |
|---|-------------|
| Fonds propres S2 éligibles à la couverture du SCR | 34 283 |
| SCR | 4 066 |
| Ratio de couverture du SCR | 843% |

| en milliers d'euros | 2017 |
|---|-------------|
| Fonds propres S2 éligibles à la couverture du MCR | 34 283 |
| MCR | 3 700 |
| Ratio de couverture du MCR | 927% |

Le MCR s'élève à 3 700 K€, soit 91% du SCR.

2. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La société n'a pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR. Le choc appliqué est donc de -39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de -49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

c. Transparence

La transparence concerne les actifs suivants : le *private equity*, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparences effectuées sur le portefeuille euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés, quand cela est possible, auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

d. Ajustement pour impôt

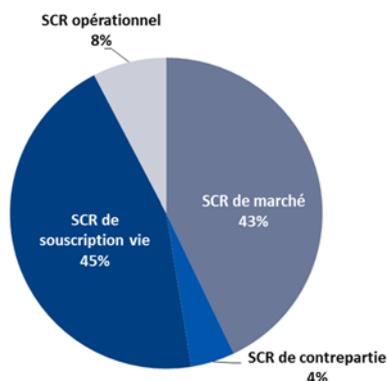
La société a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à la provision pour impôt différé passif net du bilan initial.

3. Résultats

Le SCR s'élève à 4 066 K€ :

| Détail du SCR en milliers d'euros | |
|-----------------------------------|--------------|
| SCR de marché | 2 593 |
| SCR de contrepartie | 275 |
| SCR de souscription vie | 2 716 |
| BSCR | 4 292 |
| SCR opérationnel | 461 |
| Ajustement pour impôts | -688 |
| SCR final | 4 066 |

Le SCR de la société est principalement constitué du SCR de marché, du SCR de Souscription Vie et, dans une moindre mesure, du SCR Opérationnel.



C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable

VI. ANNEXES

| Etats publics | Libellé |
|---------------|---|
| D_S020102 | Communication d'informations sur le bilan |
| D_S050102 | Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie |
| D_S050201 | Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays |
| D_S120102 | Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé |
| D_S220121 | Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires |
| D_S230101 | Communication d'informations sur les fonds propres |
| D_S250121 | Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard |
| D_S280101 | Communication d'information sur le minimum de capital requis |

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02

Bilan

| | | Valeur Solvabilité II C0010 |
|---|--------------|-----------------------------------|
| Actifs | | |
| Immobilisations incorporelles | R0030 | |
| Actifs d'impôts différés | R0040 | |
| Excédent du régime de retraite | R0050 | |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | R0060 | 3 |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070 | 87 727 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | R0080 | |
| Détentions dans des entreprises liées, y compris participations | R0090 | |
| Actions | R0100 | |
| Actions - cotées | R0110 | |
| Actions - non cotées | R0120 | |
| Obligations | R0130 | 80 678 |
| Obligations d'État | R0140 | 61 396 |
| Obligations d'entreprise | R0150 | 19 282 |
| Titres structurés | R0160 | |
| Titres garantis | R0170 | |
| Organismes de placement collectif | R0180 | 7 049 |
| Produits dérivés | R0190 | |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | R0200 | |
| Autres investissements | R0210 | |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | R0220 | 278 254 |
| Prêts et prêts hypothécaires | R0230 | |
| Avances sur police | R0240 | |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers | R0250 | |
| Autres prêts et prêts hypothécaires | R0260 | |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | R0270 | 823 |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie | R0280 | |
| Non-vie hors santé | R0290 | |
| Santé similaire à la non-vie | R0300 | |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés | R0310 | 823 |
| Santé similaire à la vie | R0320 | |
| Vie hors santé, UC et indexés | R0330 | 823 |
| Vie UC et indexés | R0340 | |
| Dépôts auprès des cédantes | R0350 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | R0360 | 12 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | R0370 | |
| Autres créances (hors assurance) | R0380 | 468 |
| Actions propres auto-détenues (directement) | R0390 | |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) | R0400 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | R0410 | 3 456 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | R0420 | 39 |
| Total de l'actif | R0500 | 370 781 |

| Passifs | | |
|--|--------------|----------------|
| Provisions techniques non-vie | R0510 | |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) | R0520 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0530 | |
| Meilleure estimation | R0540 | |
| Marge de risque | R0550 | |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | R0560 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0570 | |
| Meilleure estimation | R0580 | |
| Marge de risque | R0590 | |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | R0600 | 56 566 |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) | R0610 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0620 | |
| Meilleure estimation | R0630 | |
| Marge de risque | R0640 | |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) | R0650 | 56 566 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0660 | |
| Meilleure estimation | R0670 | 55 964 |
| Marge de risque | R0680 | 603 |
| Provisions techniques UC et indexés | R0690 | 277 345 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0700 | |
| Meilleure estimation | R0710 | 275 686 |
| Marge de risque | R0720 | 1 659 |
| Passifs éventuels | R0740 | |
| Provisions autres que les provisions techniques | R0750 | |
| Provisions pour retraite | R0760 | 22 |
| Dépôts des réassureurs | R0770 | |
| Passifs d'impôts différés | R0780 | 688 |
| Produits dérivés | R0790 | |
| Dettes envers des établissements de crédit | R0800 | 0 |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit | R0810 | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | R0820 | 1 210 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | R0830 | 198 |
| Autres dettes (hors assurance) | R0840 | 460 |
| Passifs subordonnés | R0850 | |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base | R0860 | |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base | R0870 | |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | R0880 | 10 |
| Total du passif | R0900 | 336 498 |
| Excédent d'actif sur passif | R1000 | 34 283 |

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

| | | Pays d'origine | 5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie | Total 5 principaux pays et pays d'origine |
|---|-------|----------------|--|---|
| | | C0010 | C0020 | C0070 |
| | R0010 | LU | | |
| | | C0080 | C0090 | C0140 |
| Primes émises | | | | |
| Brut - assurance directe | R0110 | | | 0 |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | | | 0 |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | 0 |
| Part des réassureurs | R0140 | | | 0 |
| Net | R0200 | 0 | 0 | 0 |
| Primes acquises | | | | |
| Brut - assurance directe | R0210 | | | 0 |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | | | 0 |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | 0 |
| Part des réassureurs | R0240 | | | 0 |
| Net | R0300 | 0 | 0 | 0 |
| Charge des sinistres | | | | |
| Brut - assurance directe | R0310 | | | 0 |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | | | 0 |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | 0 |
| Part des réassureurs | R0340 | | | 0 |
| Net | R0400 | 0 | 0 | 0 |
| Variation des autres provisions techniques | | | | |
| Brut - assurance directe | R0410 | | | 0 |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | | | 0 |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0430 | | | 0 |
| Part des réassureurs | R0440 | | | 0 |
| Net | R0500 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses engagées | | | | |
| Autres dépenses | | | | |
| Total des dépenses | R1300 | | | 0 |

S.12.01.02
 Provisions techniques vie et santé SLT

| | | Assurance indexée et en unités de compte | | | | Autres assurances vie | | | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance acceptée | Total (vie hors santé, y compris UC) | Assurance santé (assurance directe) | | | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Réassurance santé (réassurance acceptée) | Total (santé similaire à la vie) |
|---|--------------|--|------------------------------------|------------------------------------|-------|------------------------------------|------------------------------------|-------|---|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------|--|--|----------------------------------|
| | | | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | | | | | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | | | | |
| | | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0150 | C0160 | C0170 | C0180 | C0190 | C0200 | C0210 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0020 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation brute | R0030 | | 53 858 | 275 686 | | | | 2 106 | | | 331 650 | | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0080 | | | | | | | 823 | | | 823 | | | | | | |
| Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite | R0090 | | 53 858 | 275 686 | | | | 1 283 | | | 330 826 | | | | | | |
| Marge de risque | R0100 | | 428 | 1 659 | | | | | | | 2 262 | | | | | | |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0110 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation | R0120 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Marge de risque | R0130 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provisions techniques - Total | R0200 | | 54 286 | 277 345 | | | | 2 280 | | | 333 911 | | | | | | |

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

| | | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
|---|-------|---|---|--|---|---|
| | | C0010 | C0030 | C0050 | C0070 | C0090 |
| Provisions techniques | R0010 | 333 911 | 0 | 0 | 38 | 0 |
| Fonds propres de base | R0020 | 34 283 | 0 | 0 | -28 | 0 |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | R0050 | 34 283 | 0 | 0 | -28 | 0 |
| Capital de solvabilité requis | R0090 | 4 066 | 0 | 0 | 17 | 0 |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0100 | 34 283 | 0 | 0 | -28 | 0 |
| Minimum de capital requis | R0110 | 3 700 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

| | | Total | Niveau 1 - non restreint | Niveau 1 - restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|--------------|---------------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35 | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | R0010 | 14 717 | 14 717 | | | |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | R0030 | 9 333 | 9 333 | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0040 | 0 | 0 | | | |
| Comptes mutualistes subordonnés | R0050 | | | | | |
| Fonds excédentaires | R0070 | 0 | 0 | | | |
| Actions de préférence | R0090 | | | | | |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence | R0110 | | | | | |
| Réserve de réconciliation | R0130 | 10 233 | 10 233 | | | |
| Passifs subordonnés | R0140 | 0 | | 0 | 0 | 0 |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets | R0160 | 0 | | | | 0 |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra | R0180 | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | R0220 | | | | | |
| Déductions | | | | | | |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers | R0230 | | | | | |
| Total fonds propres de base après déductions | R0290 | 34 283 | 34 283 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds propres auxiliaires | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande | R0300 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0310 | | | | | |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande | R0320 | | | | | |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande | R0330 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0340 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0350 | | | | | |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE | R0360 | | | | | |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE | R0370 | | | | | |
| Autres fonds propres auxiliaires | R0390 | | | | | |
| Total fonds propres auxiliaires | R0400 | | | | | |
| Fonds propres éligibles et disponibles | | | | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0500 | 34 283 | 34 283 | 0 | 0 | 0 |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0510 | 34 283 | 34 283 | 0 | 0 | |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0540 | 34 283 | 34 283 | 0 | 0 | 0 |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0550 | 34 283 | 34 283 | 0 | 0 | |
| Capital de solvabilité requis | R0580 | 4 066 | | | | |
| Minimum de capital requis | R0600 | 3 700 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis | R0620 | 8,43 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis | R0640 | 9,27 | | | | |

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

| | | C0060 |
|--|--------------|---------------|
| Réserve de réconciliation | | |
| Excédent d'actif sur passif | R0700 | 34 283 |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) | R0710 | |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | R0720 | 0 |
| Autres éléments de fonds propres de base | R0730 | 24 050 |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740 | |
| Réserve de réconciliation | R0760 | 10 233 |
| Bénéfices attendus | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie | R0770 | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie | R0780 | |
| Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) | R0790 | |

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

| | | Capital de solvabilité requis brut | Simplifications | PPE |
|--|--------------|------------------------------------|-----------------|-------|
| | | C0110 | C0120 | C0090 |
| Risque de marché | R0010 | 4 797 | | |
| Risque de défaut de la contrepartie | R0020 | 275 | | |
| Risque de souscription en vie | R0030 | 4 567 | | 0 |
| Risque de souscription en santé | R0040 | 0 | | 0 |
| Risque de souscription en non-vie | R0050 | 0 | | 0 |
| Diversification | R0060 | -2 143 | | |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | R0070 | | | |
| Capital de solvabilité requis de base | R0100 | 7 496 | | |

Calcul du capital de solvabilité requis

| | | C0100 |
|---|--------------|--------------|
| Risque opérationnel | R0130 | 461 |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques | R0140 | -3 203 |
| Capacité d'absorption des pertes des impôts différés | R0150 | -688 |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | R0160 | |
| Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire | R0200 | 4 066 |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies | R0210 | |
| Capital de solvabilité requis | R0220 | 4 066 |
| Autres informations sur le SCR | | |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée | R0400 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante | R0410 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés | R0420 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430 | |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 | R0440 | |

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

| | | C0010 | |
|--|-------|---|-------|
| Résultat MCRNL | R0010 | | |
| | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation) | |
| | | Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) | |
| | | C0020 | C0030 |
| Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente | R0020 | | |
| Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente | R0030 | | |
| Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente | R0040 | | |
| Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente | R0050 | | |
| Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente | R0060 | | |
| Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente | R0070 | | |
| Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente | R0080 | | |
| Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente | R0090 | | |
| Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente | R0100 | | |
| Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente | R0110 | | |
| Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente | R0120 | | |
| Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente | R0130 | | |
| Réassurance santé non proportionnelle | R0140 | | |
| Réassurance accidents non proportionnelle | R0150 | | |
| Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | R0160 | | |
| Réassurance dommages non proportionnelle | R0170 | | |

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

| | | C0040 | |
|---|-------|---|--------|
| Résultat MCRL | R0200 | 3 175 | |
| | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation) | |
| | | Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation) | |
| | | C0050 | C0060 |
| Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties | R0210 | 44 640 | |
| Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures | R0220 | 9 217 | |
| Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte | R0230 | 275 686 | |
| Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé | R0240 | 1 283 | |
| Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie | R0250 | | 65 628 |

Calcul du MCR global

| | | C0070 |
|-------------------------------|-------|-------|
| MCR linéaire | R0300 | 3 175 |
| Capital de solvabilité requis | R0310 | 4 066 |
| Plafond du MCR | R0320 | 1 830 |
| Plancher du MCR | R0330 | 1 016 |
| MCR combiné | R0340 | 1 830 |
| Seuil plancher absolu du MCR | R0350 | 3 700 |
| Minimum de capital requis | R0400 | 3 700 |